



Prix Sadok Besrouer d'Excellence en Médecine et en Sciences de la Santé 2024

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que la fondation Sadok Besrouer, l'Université de Montréal et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique se sont associés pour l'attribution des **Prix Sadok Besrouer d'excellence en médecine et en sciences de santé**.

Ces Prix visent à encourager l'excellence et l'innovation dans les travaux de développement et de transfert de connaissance en recherche et à stimuler l'excellence et l'innovation dans la formation des étudiants en médecine et en sciences de la santé. Ils s'adressent aux enseignants et chercheurs juniors tunisiens en médecine et sciences de la santé qui exercent leurs professions en Tunisie et qui démontrent un parcours marqué par l'excellence.

Deux prix de 5 000\$ CAN chacun sont remis annuellement lors d'une cérémonie officielle et solennelle.

Le dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Un résumé, d'un maximum de trois pages, dans lequel le candidat explique en quoi ses activités et réalisations sont innovantes et contribuent **au développement et au transfert des connaissances (voir détails et suivre procédures en Annexes)**
- Un CV de cinq pages au maximum résumant les réalisations et projets en cours en lien avec le prix convoité ; le CV devra mettre en évidence la dimension de l'excellence de la candidature **(voir les détails et suivre les procédures en Annexes)**
- Les attestations en lien avec le prix convoité
- Une lettre de présentation personnelle

Il est à noter qu'aucune demande de candidature ne sera considérée si le candidat ne répond pas aux critères suivants :

- Les candidats éligibles doivent être âgés de moins de 55 ans au 30 juin 2024 pour le Prix d'excellence en développement et transfert des connaissances, et de moins de 45 ans au 30 juin 2024 pour le Prix d'excellence en recherche
- Les candidats éligibles ne doivent pas détenir un poste important d'officier universitaire (ex : doyen, vice-doyen).
- Les chercheurs juniors devront avoir déjà travaillé comme chercheurs à temps plein.
- Les candidats éligibles doivent respecter la date limite, établie au 30 septembre 2024 à 23h59, pour la soumission des candidatures.
- Le dossier de candidature devra avoir reçu une note minimale de 70% par le Comité d'attribution du Prix pour qu'il soit considéré éligible pour le Prix.

Les dossiers de candidature renfermant toutes pièces demandées doivent être adressés électroniquement via l'adresse mail suivante: dgci.dcm.mesrs@mesrs.tn au plus tard le **30 septembre 2024 à 23h:59** tout en indiquant pour quel prix les candidats veulent postuler soit « **Candidature/ Prix en développement et transfert des connaissances** » ou « **Candidature/ Prix en recherche** ».